

**Conseil
Municipal
Du
05/09/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 31/08/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **10**

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

Bruno MICHEL

**DELIBERATION
N° 36**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le
/ / 2006
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2006
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SIX, LE SEIZE FEVRIER, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme GARNIER Martine, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice, M. VINCENT Olivier.

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS** :

Mme GARNIER Martine,
M. POUGET Jean-Pierre,

Pouvoir donné à :

M BAGUET Thierry

Marché nocturne du 28/07/2006

Versement d'une subvention

Rapporteur : Le Maire

Je vous rappelle que nous avons organisé le 28 juillet dernier un marché nocturne qui a rencontré un très gros succès.

Pour l'organisation de cette manifestation, « L'association de Développement Culturel en Saône Jolie » a mis à notre disposition plusieurs stands couverts pour accueillir les exposants et petit producteurs locaux.

Je vous propose d'attribuer à cette association une subvention afin de les aider à maintenir ce matériel en bon état.

Décision :

**Exprimées 9 Contre : 0
Abstention : 0 Pour 9**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 100 €, « L'association de Développement Culturel en Saône Jolie »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS